

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni l'auditorium de la Villa Bedat, Rue de l'intendant d'Etigny, à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 1^{er} décembre 2023,
Secrétaire de séance : Sami BOURI

Etaient présents 49 titulaires, 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Fabienne TOUVARD à J. LABORDE, Muriel BIOT à Claude LACOUR, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Patrick MAILLET à Brigitte ROSSI, Raymond VILLALBA à Sami BOURI, Flora LAPERNE à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Jean CONTOU-CARRÈRE à Dominique QUEHEILLE,

Absents : Jean-François CAZAUX, David MIRANDE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Jean-Michel IDOPE, Daniel LACRAMPE, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY,

RAPPORT N°231207-07-LEC CONFIRMATION DE LA GRATUITE D'ADHESION AU RESEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE DU HAUT BEARN

C. CABON expose :

Vu le rapport 211202-04-LEC

Considérant l'instauration de la gratuité des abonnements au réseau de lecture publique du Haut-Béarn, à compter du 1^{er} janvier 2022, quels que soient la situation, l'âge et le lieu de résidence,

Considérant que cette expérimentation pour une durée de 24 mois ne sera instituée définitivement que sous réserve de la validation par le conseil communautaire d'un rapport évaluatif positif,

Il convient de statuer sur les éléments d'impact de la mise en place de cette gratuité pour tous.

L'information sur la gratuité a fait l'objet d'une information :

- par les équipes d'accueil des équipements de lecture publique, lorsque des visiteurs se présentent,
- par le biais de communiqués de presse et les réseaux sociaux intercommunaux (2022),
- via une campagne d'affichage en octobre 2023, dont il est trop tôt pour mesurer les bénéfiques.

On constate une hausse du nombre d'abonnés et, parallèlement, une hausse du nombre de prêts :

2021 (12 mois)	133 439 prêts	3 897 abonnés	662 nouvelles inscriptions
2022 (12 mois)	150 520 prêts (+113%)	4 550 abonnés	1 293 nouvelles inscriptions (+195%)
2023 (10 mois)	141 486 prêts (113% à proportion)	4 644 abonnés	1234 nouvelles inscriptions (+95% au 1.11.2023)

Cette gratuité pour tous a tout d'abord bénéficié :

- aux parents des enfants fréquentant la bibliothèque,
- aux couples « gros lecteurs » qui se restreignaient à un abonnement par couple.

En outre, concernant les personnes qui bénéficiaient déjà de la gratuité (personnes handicapées, au chômage ou touchant les minima sociaux), le fait de ne plus avoir à demander de justificatif donnant accès à cette gratuité a facilité les inscriptions.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** l'instauration définitive de la gratuité des abonnements au réseau de lecture publique du Haut-Béarn, à compter du 1^{er} janvier 2024, quels que soient la situation, l'âge et le lieu de résidence,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents correspondants,

- **ADOPTÉ** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 7 décembre 2023
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé SB

Signé BU

Sami BOURI

Bernard UTHURRY